

**« PAS POSSIBLE SANS AUTORISATION
DE L'ETAT »**

LE PARISIEN / AUJOURD'HUI EN FRANCE

2 MARS 2007

INTERVENTION DE NOËLLE LENOIR
PRESIDENTE DE L'INSTITUT DE L'EUROPE

« Pas possible sans autorisation de l'Etat »

NOELLE LENOIR, avocate, ancienne ministre des Affaires européennes

Le Parisien/Aujourd'hui en France - 2 mars 2007

Huit conseils régionaux veulent entrer dans le capital d'EADS, est-ce possible ?

Noëlle Lenoir. En France, les régions ne peuvent pas entrer dans le capital d'une entreprise, sauf autorisation du gouvernement sous la forme d'un décret en Conseil d'Etat. Le principe en est fixé par le Code des collectivités territoriales depuis la loi de décentralisation de 1982.

Les régions allemandes ont la faculté, elles, d'entrer dans le capital d'entreprises industrielles telles qu'Airbus. L'Allemagne est-elle plus souple en la matière que la France ?

Oui. Les Länder en Allemagne, de même que les communes en Belgique, peuvent prendre des parts dans des sociétés commerciales. C'est le cas pour la banque franco-belge Dexia.

Est-ce une bonne solution pour aider Airbus à sortir de la crise ?

Airbus est un magnifique outil industriel qui doit rester compétitif face à son concurrent Boeing. Ce qui passe d'abord par un actionariat industriel solide. On ne peut bien entendu exclure un système d'aide pendant cette période de transition, que ce soit au plan social ou économique de la part des collectivités et de l'Etat. Il faut que cela se fasse en concertation avec nos partenaires allemands. Je ne suis toutefois pas certaine que la solution soit une entrée dans le capital d'EADS. Le débat sur l'actionariat des régions dans les entreprises, qui a été rouvert à l'occasion de la loi de décentralisation d'août 2004, est sans doute à revisiter, mais méfions-nous des débats lancés dans l'urgence et sous le coup de l'émotion, qui est par ailleurs parfaitement légitime.